



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO).**

### **ENTRE**

**La communauté de communes de la vallée d'Ossau**

Représentées par son Président, Jean-Paul CASAUBON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 juillet 2020.

Ci-après désigné par « la communauté de communes »

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par Madame Anna N'GUYEN, Sous-Préfète d'Oloron-Sainte-Marie,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**D'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la vallée d'Ossau autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la vallée d'Ossau et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche d'adaptation aux enjeux de développement durable à moyen et long terme, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privés.

Il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les différentes composantes du territoire autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme. C'est un contrat évolutif, qui s'enrichira, au cours de sa durée, des projets des acteurs territoriaux, à mesure qu'ils atteindront la maturité.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

La Vallée d'Ossau s'étend de la crête des Pyrénées —frontière entre la France et l'Espagne— à l'aire urbaine de Pau. La CC de la Vallée d'Ossau date formellement de 2009, mais, sous forme de SIVOM, elle existe depuis 1964. Son périmètre est couvert à 90% par les bassins de vie d'Arudy et de Laruns. Bien que marginalement concernée (à 6% de son territoire) par le bassin de vie de Pau, le schéma directeur de coopération intercommunale des Pyrénées Atlantiques en 2011 précise que « son territoire présente une forte unité géographique, culturelle et socio-économique et elle dispose, en outre, d'une taille critique suffisante (18 communes, 10.425 habitants) lui permettant à l'avenir d'exercer dans des conditions satisfaisantes un champ élargi de compétences. » La CDCI décide donc de maintenir le périmètre de la CC existante —qui est celui de l'ancien SIVOM. Ainsi, même si, juridiquement, la CC n'existe que depuis un peu plus de dix ans, l'histoire de la coopération intercommunale en vallée d'Ossau est longue.

La CCVO a progressivement étendu son champ d'action. Elle exerce aujourd'hui plus d'une vingtaine de compétences. Outre les compétences obligatoires, la CC intervient dans le champ la protection de l'environnement, de l'action sociale, des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, le déploiement des services au public ; elle met en œuvre une politique locale de santé et une politique culturelle.

La CCVO a développé un réseau d'alliances avec les territoires voisins qui porte ses fruits : le programme LEADER avec la CC du Haut Béarn entre 2014 et 2020 ; la candidature retenue au titre du programme Avenir Montagnes avec le Haut Béarn et la CC de Nay ; le contrat régional de cohésion et dynamisation, toujours avec la CC Haut Béarn. Laruns et Arudy bénéficient du label « petites villes de demain ». Depuis 2020, la CCVO s'est engagée dans l'élaboration d'un SCoT.

Quelle est la place pour le Contrat de relance et de transition écologique dans ce contexte de contrats et de projets multiples ? Le CRTE constitue un instrument, au service de la CC, qui lui permet d'inscrire, à mesure que les projets issus de ces différentes démarches, de la CC elle-même, des communes et des acteurs économiques et sociaux viennent à maturité. Il faut donc le considérer comme un tableau de bord, qui

complète un projet de territoire, et permet, au fil des comités de pilotage annuels, d'aborder avec l'ensemble des institutions partenaires le montage financier concret des projets et des actions. Il doit être aussi l'occasion de s'interroger sur les termes de référence : la relance économique, la cohésion sociale et la transition écologique.

Le fil rouge de l'ambition de la CCVO est l'évolution de son modèle social, économique et environnemental. D'une façon générale, on pourrait dire que, perdant des habitants et des emplois régulièrement, le transitoire remplace peu à peu le permanent dans la vallée d'Ossau : les emplois saisonniers augmentent au détriment des emplois pérennes ; les résidences secondaires gèlent le marché local de l'habitat, tout ceci au prix d'une pression croissante sur l'environnement —mobilités, dégradations, déchets.

L'inflexion de la trajectoire est nécessaire, car les élus et les habitants permanents ont pris conscience du caractère précaire de ce modèle, dépendant de façon croissante de moteurs extérieurs —l'emploi, le tourisme, les résidences secondaires— qui entraîne des conséquences problématiques pour le territoire et ses habitants : blocages dans le marché de l'habitat, précarité des travailleurs saisonniers, multiplication des déplacements domicile-travail, etc.

Le territoire présente des atouts remarquables : c'est un système hydro-électrique qui en fait un territoire à énergie positive ; son économie agro-pastorale est florissante ; ses écosystèmes naturels sont remarquables (il fait partie du parc national des Pyrénées). Il dispose des moyens pour infléchir sa trajectoire actuelle. C'est toute l'ambition qui s'esquisse à travers le CRTE et qui prendra consistance dans le projet de territoire qui accompagnera le SCoT de la Vallée d'Ossau.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets de la communauté de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif (annexe 2). En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022.

### Orientation 1 : S'engager dans la transition économique

Les trois piliers de l'économie productive de la Vallée d'Ossau

La vallée est un espace productif qui s'appuie sur trois piliers historiques, caractéristiques des territoires de montagne : l'agropastoralisme, le tourisme, la production d'énergie.

L'agropastoralisme tient une place importante dans l'activité et les paysages de la vallée d'Ossau. La quasi-totalité du canton de Laruns fait partie de l'Institution patrimoniale du Haut Béarn (IPHB), qui entretient plus de 60 000 ha d'estives, qui accueillent chaque année plus de 1000 troupeaux (soit la moitié du cheptel transhumant des Pyrénées) et autant de ruches. Ces estives sont aussi des lieux de production : plus de la moitié disposent de cabanes rénovées, équipées pour la traite laitière et la production de fromage. Les Pyrénées Atlantiques est le premier département producteur de fromage fermier. La reconnaissance de l'appellation « fromage d'estive » est en cours.

L'offre et l'activité touristiques en vallée d'Ossau tendent à s'élargir désormais sur les « quatre saisons ». Deux stations de ski, de nombreux sites naturels remarquables, de multiples activités et une offre de plus de 8000 lits et emplacements marchands font du tourisme en vallée d'Ossau un élément essentiel de l'économie locale. En année « normale », ce sont près de 100 000 visiteurs qui séjournent (pour 1/3) ou passent (pour 2/3) dans la vallée<sup>1</sup>. En se fondant sur le panier moyen d'un touriste tous modes d'hébergements confondus (marchand et non marchand), on peut estimer le chiffre d'affaires annuel du tourisme dans la vallée à près de 30 millions €.

L'énergie, enfin, connaît une histoire déjà longue en Ossau. La vallée est un véritable système hydro-électrique qui articule 4 barrages et 13 usines de production exploitées en cascade par la SHEM. La vallée produit en hydroélectricité l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de la taille de Bordeaux, ce qui vaut à la CCVO d'être labellisée « territoire à énergie positive » (TEPOS). Si la production électrique ne génère pas beaucoup d'emplois sur place, elle procure en revanche des ressources importantes aux collectivités et à la communauté. Dans la foulée du système hydroélectrique, se sont développées des entreprises industrielles (fonderies, usinage...) dont il demeure aujourd'hui quelques noyaux d'excellence, appartenant à des ETI internationales : la fonderie de précision du groupe Ventana ou l'établissement du groupe STI, dédié à l'usinage de pièces complexes pour l'aéronautique.

Une tendance à la stagnation

Malgré ces atouts considérables, la CCVO apparaît comme un territoire, sinon en difficulté, du moins en stagnation du point de vue économique. Elle perd régulièrement des emplois depuis les années 1980 dont près de 500 emplois dans la décennie 2008-2018. La fermeture définitive de l'usine Laprade en 2010 a été vivement ressentie dans

---

<sup>1</sup> En 2020, la fréquentation a baissé de près de 60%, essentiellement du fait des excursionnistes qui ne séjournent pas.

la vallée, même si à l'époque, elle n'employait plus qu'une poignée de salariés (contre environ 500 salariés vingt ans plus tôt).

Aujourd'hui, le territoire offre 3400 emplois pour 4300 actifs. La conséquence est une dépendance croissante aux pôles d'emplois extérieurs : Oloron-Sainte-Marie et surtout Pau. Si cette fonction résidentielle explique un taux de chômage plus bas que la moyenne départementale, elle participe d'une certaine dévitalisation, du fait de la perte de densité en emploi et en entreprises, notamment industrielles.

Le tourisme, tout en étant très porteur, n'est pas exempt de fragilités. Au-delà des incertitudes récurrentes sur le modèle économique des stations de ski alpin et du thermalisme (notamment pour le site des Eaux-Bonnes), la question principale est celle de l'équilibre à trouver entre une fréquentation croissante en toutes saisons et les objectifs de préservation des paysages, de la faune et de la flore.

L'autre point de vigilance concerne le travail saisonnier. Celui-ci représente plus de 40% des embauches dans la vallée, pour des temps d'activité de six mois en moyenne. Tout se passe comme si, le développement touristique aidant, l'emploi saisonnier se substituait à l'emploi permanent, avec les questions sociales que cela soulève : croissance de la précarité sociale, difficultés d'accès au logement.

## Objectif 1 .1. Soutenir le développement des activités pérennes

### Projets d'ici à 2026

Les projets portés par la CCVO, ainsi que les orientations du programme LEADER et du contrat régional de cohésion et dynamisation territoriale insistent sur la redynamisation du tissu productif concurrentiel, pour qu'il ne passe pas en dessous d'un seuil de densité qui entraînerait des pertes de compétences pour les salariés et d'attractivité pour les entreprises.

La CCVO s'est donné une feuille de route pour le développement économique. Depuis 2017, elle gère trois zones d'activités économiques (Arudy et Laruns). Sur l'emplacement de l'ancienne usine Laprade, la CCVO a ouvert un hôtel d'entreprises de 3400 m<sup>2</sup>. La conception du pôle Laprade est innovante : le projet est de faire cohabiter non seulement des activités commerciales diverses mais aussi un espace de co-working et un 1/3 lieux artistique conjuguant espaces de travail et espaces d'exposition.

Cependant, le besoin d'espace pouvant accueillir de petites entreprises se fait sentir et devra trouver des réponses dans les prochaines années : un recensement du foncier disponible et des locaux commerciaux et artisanaux vacants est en cours.

### Fiches action

- CCVO : Aménagement de la phase 2 de la ZAE des Fours à Chaux à Arudy
- CCVO : Aménagement global de la ZI du Touya à Arudy
- CCVO : Construction d'un bâtiment relais en soutien d'une entreprise d'industrie agroalimentaire
- Laruns : création d'un centre d'accueil pour les aidants et les aidés
- Porteur de projet privé (association) : mise en place d'une recyclerie sur Arudy

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Objectif 1.2. Soutenir l'agropastoralisme et diversifier la production agricole

#### Projets d'ici à 2026

S'agissant de l'agriculture, deux directions s'esquissent : une première portant sur l'agropastoralisme pour continuer à consolider et valoriser la filière d'activités ; une autre direction réside dans la diversification : installation de nouveaux producteurs en maraîchage et promotion des circuits courts. La lutte contre les frelons asiatiques, engagée par la CCVO constitue un appui important aux apiculteurs.

#### Fiches action

- CCVO : Stratégie de communication pastorale et de valorisation de l'activité

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Objectif 1.3. Valoriser le patrimoine matériel, culturel et naturel pour diversifier les offres touristiques

#### Projets d'ici à 2026

Dans le domaine du tourisme, un schéma de développement est en cours d'écriture, et de nombreux projets sont en cours dans la perspective de transition touristique des territoires de montagne. La station d'Artouste s'est engagée dans une stratégie de diversification de son offre touristique pour réduire la dépendance au tourisme hivernal, la voie verte est en cours de finalisation, comme la déclinaison du schéma cyclable. Les communes de la CCVO souhaitent améliorer leur offre thermale et valoriser leur patrimoine, pour contribuer à la diversification des activités touristiques.

Du côté du travail saisonnier, la CCVO accompagne et soutient les associations qui interviennent dans ce domaine : le pôle Pyrénées métiers de la montagne et la bourse d'emploi des bergers salariés. Une maison de la saisonnalité est en projet.

Ces orientations s'inscrivent dans le plan montagne, porté par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

Enfin, pour faire face à l'évolution de l'activité thermale, les communes de Laruns et des Eaux-Bonnes envisagent un projet de recomposition de l'offre (regroupement de l'activité « cure » aux Eaux-Bonnes, développement du thermoludisme à Laruns —Eaux-chaudes).

Le diagnostic touristique (2021) souligne le déficit de valorisation du patrimoine de la vallée. Les communes et la communauté souhaitent entreprendre des actions de réhabilitation et de mise en valeur de plusieurs sites patrimoniaux culturels et naturels.

#### Fiches action

CCVO : Développement du site naturel du Lac de Castet

CCVO : Aménagement des sites majeurs (Bious-Artigues et Col d'Aubisque)

CCVO : Mise en place du plan d'action de déploiement des sports nature

Laruns : création d'un centre thermoludique

Laruns : valorisation de la grotte des Eaux chaudes : aménagement du sentier d'accès et de la grotte

Laruns : transformation de l'école de Gabas en hébergement pour les randonneurs

Laruns : réhabilitation de la maison d'Arrioumourt en vue de la création d'un centre d'interprétation consacré aux peuples de la montagne du monde.

Louvie-Jouzon : réhabilitation du site des tourbières

Louvie-Jouzon : aménagement de sentiers de randonnée

Sainte-Colome : création d'un sentier d'interprétation au sein du village et rénovation du lavoir

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Orientation 2 : Conjurer l'érosion démographique par une offre d'habitat permanent et de services performants

Une cohésion sociale appuyée sur des centralités vivantes et bien équipées

Le territoire de la communauté de communes est couvert par deux bassins de vie homogènes, celui de Laruns et celui d'Arudy. Arudy forme avec Louvie-Juzon et Izeste une agglomération de près de 4000 habitants. Ce sont des centralités vivantes qui apportent aux habitants du territoire l'ensemble des services de base. Le territoire de la communauté de communes est mieux servi en équipements et services qu'en moyenne dans les Pyrénées-Atlantiques, et ceci quelle que soit la gamme (proximité, moyenne et supérieure). Les habitants ont un accès relativement facile aux services de santé. Le taux de chômage est moins élevé que dans le département et les écarts de revenus —et donc les inégalités sociales— plus faibles.

La CCVO a mis en œuvre de nombreux services collectifs pour les personnes âgées. Les activités concernant la petite enfance, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs font l'objet d'une convention territoriale globale avec la CAF qui comprend aussi un relais d'assistantes maternelles.

Le territoire connaît une activité culturelle et associative intense : une saison culturelle (l'Entracte), un festival d'été, quatre établissements de lecture publique qui fonctionnent en réseau, deux musées labellisés « pays d'art et d'histoire » par le ministère de la Culture, une école de musique (le Préau).

Une démographie préoccupante

Malgré ces nombreux atouts, la CCVO est en situation de lente érosion démographique. Depuis dix ans, la communauté a perdu près de 400 habitants. Cette tendance est surtout perceptible dans les classes d'âges les plus jeunes. Seules les personnes de plus de 60 ans connaissent une augmentation, à la fois par le vieillissement des habitants et par l'installation de retraités.

Une partie de cette situation s'explique par la structure du parc de logement. Depuis 1968, le nombre de résidences principales a été multiplié par deux, alors que celui des résidences secondaires était multiplié par 9 ! Aujourd'hui, la part des résidences secondaires dans le parc de logements s'élève à plus de 40%. Cette explosion est liée à l'essor du tourisme et à celle des résidences secondaires dont on estime qu'elles ne sont occupées que 12% du temps. Ainsi, la population de la vallée d'Ossau présente un double visage : celle des résidents permanents et celle des résidents intermittents.

Le poids des résidences secondaires limite les possibilités d'offre neuve à des prix abordables. Dans son diagnostic départemental de l'habitat, en 2014, l'AUDAP classait la vallée d'Ossau dans la catégorie des territoires ruraux en difficulté, et soulignait des tensions spécifiques du fait des logements collectifs en résidences secondaires et des logements défiscalisés et, d'autre part, d'un nombre important de maisons abandonnées ou difficile à remettre sur le marché.

Si le niveau et la qualité des services sont très bons, la situation démographique est préoccupante. La vallée manque de jeunes et d'actifs. Conjugué avec la stagnation de l'emploi ce constat dessine les contours d'un scénario noir de régression économique et sociale et d'une vallée à deux vitesses entre une activité touristique de montagne fondée sur des activités et des occupations saisonnières —le travail saisonnier et les résidences secondaires— et le bas de la vallée qui pourrait se trouver dévitalisé.

## Objectif 2.1. Améliorer les services à la population

### Projets d'ici à 2026

La CCVO poursuit ses efforts de développement des services au public. Une maison France service est en activité, sur les communes d'Arudy et de Laruns, et une maison de santé va ouvrir ses portes à Arudy accueillant près de 40 professionnels. Un pôle social va voir le jour regroupant notamment les services du CIAS, ceux du département (PMI), et les services d'aide à domicile. Un projet de « service public à domicile » est en cours de montage, destiné aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, des réflexions démarrent sur l'augmentation des places en EHPAD. Un bâtiment en réhabilitation à Sévignacq abritera des services pour les personnes âgées. Un accueil de loisirs extra-scolaire est en réflexion. L'ancienne école d'Izeste, réhabilitée en centre d'art et de culture, accueille l'école de musique, des résidences d'artistes et prochainement, sur une deuxième phase, une salle de spectacle avec des espaces mis à disposition des professionnels. Le bouclage du réseau de fibre optique en 2023 apportera des services supplémentaires.

### Fiches actions

- CCVO : Construction d'une ALSH (accueil de loisir sans hébergement)
- CCVO : Rénovation énergétique de la crèche de Laruns
- CCVO : Préau phase 2 (centre d'art et de culture)
- CCVO : Construction de l'EPHAD à Louvie-Juzon
- CCVO : Réhabilitation de l'actuelle maison de santé en Pôle social
- Arudy : réhabilitation et extension du cinéma Saint-Michel
- Arudy : création d'un mur d'escalade

## Objectif 2.2. Diversifier l'offre d'habitat

### Projets d'ici à 2026

Au-delà du développement continu des services, c'est la question de l'habitat qui constitue le principal enjeu de cohésion. En effet, si le mouvement de « retour » vers les villes petites et moyennes se confirme dans la durée, il faut être en mesure d'accueillir les nouveaux venus. Les services sont présents et plutôt en développement. Mais l'offre d'habitat est essentielle. C'est l'objectif de la démarche « petite ville de demain » à Arudy et Laruns qui vient de démarrer et qui devrait permettre d'intervenir de façon déterminante notamment sur l'habitat dans ces communes. Cette question de l'habitat sera un élément central du futur PLU d'Arudy qui est en révision.

### Fiches actions

- CCVO : Etude habitat à l'échelle de vallée
- Laruns : création d'un lotissement durable : 10 lots et une parcelle destinée aux logements locatifs sociaux

Le développement économique est aussi un enjeu inter territorial (relation avec l'aire urbaine de Pau et Oloron Sainte-Marie) qui trouve ses prolongements dans le Pays de Béarn.

### Objectif 2.3. Agir pour des mobilités performantes

Un schéma de mobilité est en cours de réflexion piloté par le Pays de Béarn qui souhaite développer un écosystème de l'hydrogène pour des mobilités collectives décarbonées. Un schéma des bornes de recharge pour véhicules électriques est en cours, conduit par le syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques. Enfin, la CCVO engage l'élaboration d'un plan vélo avec le concours de l'ADEME.

Projets d'ici 2026/Fiches actions :

- CCVO : Plan mobilité, plan cyclable

### Orientation 3 : Intensifier la transition énergétique et écologique

La vallée d'Ossau s'inscrit dans l'environnement pyrénéen globalement préservé. La plupart des indicateurs sont au vert —qualité des eaux, maintien de la biodiversité, qualité des milieux. Cette grande richesse implique aussi une grande responsabilité. Le maintien d'espaces ouverts dépend en grande partie de l'activité agricole et agropastorale, qui, en fond de vallée tend à délaisser les espaces les moins accessibles, tout en maintenant une présence importante en montagne. Le soutien à l'agropastoralisme est l'une des dimensions importantes de la politique environnementale de la CCVO. Le tourisme est un moteur déterminant de la richesse de la vallée, mais pose nombre de problèmes (fréquentation et usure des milieux, déchets, circulations...) et doit aussi évoluer vers une activité plus intégrée aux milieux naturels (la stratégie touristique devra traiter ce point). Malgré une autonomie énergétique théorique, la vallée peut encore progresser dans la consommation d'énergies fossiles dans les bâtiments.

Elle doit aussi assurer la qualité de ses services publics environnementaux et trouver un équilibre entre la valorisation touristique et la préservation des milieux naturels.

Objectif 3.1. Assurer la qualité et l'efficacité des services publics environnementaux

#### Projets d'ici à 2026

Les services publics environnementaux —eau, assainissement, déchets— jouent un rôle central dans la réduction de l'empreinte écologique humaine. Toutes les collectivités sont engagées dans un effort d'amélioration des performances de ces services pour réduire celle-ci. S'agissant des déchets, la communauté assure la collecte et adhère, pour leur valorisation, au syndicat départemental de valorisation des déchets. Sur son territoire, deux déchèteries et une plateforme de déchets verts sont opérationnelles. La CCVO porte un projet de recyclerie à Arudy. Une question reste pendante, celle des déchets liés au tourisme : il n'existe pas aujourd'hui de régulation bien claire sur le stationnement des camping-cars et sur la destination des déchets, ce point devra être traité. Enfin, chaque année, à l'occasion de la journée biodiversité, des groupes d'habitants volontaires assurent un nettoyage des sites fréquentés et collectent les déchets.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CCVO assure l'entretien des rivières, dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion. Cependant, compte-tenu du régime hydrographique, l'entretien des digues reste une question qui n'est pas totalement résolue.

- CCVO : Etude eau et assainissement
- CCVO : Etude sur les zones humides
- CCVO : plateforme de broyage des déchets verts

Objectif 3.2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements publics

#### Projets d'ici à 2026

Les communes et l'intercommunalités possèdent un patrimoine important, qui n'est pas dans sa totalité, aux normes actuelles : écoles, cantines, EHPAD, équipements sportifs et culturel. La CCVO et les communes mettent en œuvre des actions pour rattraper ce retard et mettre les équipements aux normes thermiques correspondants à l'objectif d'une réduction de la consommation de carburants fossiles.

Objectif 3.3. Trouver un équilibre entre la valorisation touristique et la préservation des milieux naturels

#### Projets d'ici à 2026

L'évolution de la politique touristique devrait contribuer à faire évoluer l'impact de la fréquentation humaine sur les milieux naturels : si certains sites sont remarquables et signalés, la diversification des destinations et des itinéraires permettra de soulager la pression sur les milieux, en répartissant mieux les touristes entre les différents sites. L'achèvement de la voie verte de Buzy à Eaux-Bonnes devait aussi permettre de limiter l'impact des circulations sur les milieux naturels. L'objectif est de diversifier les destinations dans la vallée d'Ossau, et de réduire la dépendance des touristes aux mobilités carbonées, de façon à concilier développement touristique et protection des milieux. Cet objectif correspond d'ailleurs aux tendances de la consommation touristique relevées par le diagnostic de 2021.

#### Fiches actions

- CCVO : aménagement des sites majeurs (Bious Artigues et Col d'Aubisque)
- CCVO : Communication pastorale avec un volet prévention, sensibilisation sur l'impact environnemental et sur les conflits d'usage

## Tableau récapitulatif

	Objectif	Maîtrise d'ouvrage	Objet	
Orientation 1 : s'engager dans la transition économique	1.1. Soutenir le développement des activités pérennes	CC Vallée d'Ossau	Aménagement de la phase 2 de la ZAE des Fours à Chaux à Arudy	
		CC Vallée d'Ossau	Aménagement global de la ZI du Touya à Arudy	
		CC Vallée d'Ossau	Construction d'un bâtiment relais en soutien d'une entreprise d'industrie agroalimentaire	
		Laruns		Création d'un centre d'accueil pour les aidants et les aidés
		Porteur de projet privé		Mise en place d'une recyclerie
	1.2. Soutenir l'agropastoralisme et diversifier la production agricole	CC Vallée d'Ossau		Stratégie de communication pastorale et de valorisation de l'activité
		Arudy		Réhabilitation du musée d'Ossau
			CC Vallée d'Ossau	Développement du site naturel du Lac de Castet
			CC Vallée d'Ossau	Aménagement des sites majeurs (Bioux-Artigues et Col d'Aubisque)
			CC Vallée d'Ossau	Mise en place du plan d'action de déploiement des sports nature
				Création d'un centre thermoludique
				Valorisation de la grotte des Eaux chaudes : <i>aménagement du sentier d'accès et de la grotte</i>
			Laruns	Transformation de l'école de Gabas en hébergement pour les randonneurs
	1.3. Valoriser le patrimoine matériel, culturel et naturel pour diversifier les offres touristiques		Réhabilitation de la maison d'Arriumourt en vue de la création d'un centre d'interprétation consacré aux peuples de la montagne du monde.	
		Louvie-Jouzon	Réhabilitation du site des tourbières Aménagement de sentiers de randonnée	

		Sainte-Colome :	Création d'un sentier d'interprétation au sein du village et rénovation du lavoir
Orientation 2 : Conjurer l'érosion démographique par une offre d'habitat permanent et de services performants	2.1. Améliorer les services à la population	CC Vallée d'Ossau	Construction d'une ALSH (accueil de loisir sans hébergement)
		CC Vallée d'Ossau	Rénovation énergétique de la crèche de Laruns
		CC Vallée d'Ossau	Préau phase 2 (centre d'art et de culture)
		CC Vallée d'Ossau	Construction de l'EPHAD à Louvie-Juzon
		CC Vallée d'Ossau	Réhabilitation de l'actuelle maison de santé en Pôle social
		Laruns :	Création d'un lotissement durable
		CC Vallée d'Ossau	Etude habitat à l'échelle de vallée
		CC Vallée d'Ossau	Plan mobilité/Plan cyclable
		CC Vallée d'Ossau	Plateforme de broyage des déchets verts
		CC Vallée d'Ossau	Aménagement des sites majeurs (Bious Artigues et Col d'Aubisque)
Orientation 3 : Intensifier la transition écologique et énergétique	3.1 Assurer la qualité et l'efficacité des services publics environnementaux 3.3. Trouver un équilibre entre la valorisation touristique et la préservation des milieux naturels	CC Vallée d'Ossau	Communication pastorale avec un volet prévention, sensibilisation sur l'impact environnemental et sur les conflits d'usage
		CC Vallée d'Ossau	

## Article 3 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Les signataires s’entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d’investissements publics au sein du territoire afin d’en assurer un suivi dans la durée et d’accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires (voir annexe 1) :

- Les projets retenus dans le cadre du CRTE, listés selon les orientation et objectifs du CRTE
- Le descriptif des projets
- Leur localisation
- Le maître d’ouvrage
- Le coût du projet (fonctionnement et/ou investissement)
- Les financements (à solliciter, sollicités et obtenus)
- L’état d’avancement de chaque projet
- Le calendrier de réalisation

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l’État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l’État dans le cadre des accords départemental et régional de relance (voir en annexe 2 la maquette financière 2020-2021-2022).

### 3.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-projets présentées en annexe 1.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 3.3. Les actions de coopération inter territoriale

La CCVO est pleinement intégrée dans les actions menées par le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn ; elle participe aux actions conjointes dans le cadre du Plan Montagne, elle contribue aux actions de l’IPHB et s’insère dans la stratégie du Parc National des Pyrénées.

## Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

## Article 5 - Engagements des partenaires

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CC de la Vallée d'Ossau assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

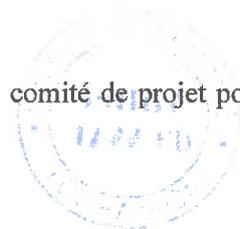
L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de projet pour présenter leurs contributions.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.



Le comité de projet siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

## Article 7– Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE seront mesurés à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

## Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est liée à la durée des mandats municipaux issus du renouvellement en 2020.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

## Article 10 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à ARUDY, le 16 février 2022

Jean-Paul CASAUBON



Anna N'GUYEN

Sous-Préfète  
d'Oloron-Sainte-Marie

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Tableau récapitulatif des projets et maquette financière**

**Annexe 2 – Indicateurs de suivis**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

Pour rappel, le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) traduit l'ambition du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale

ORIENTATIONS CRTE	OBJECTIFS CRTE	INTITULE DU PROJET	COMMUNE DE :	MAÎTRISE D'OUVRAGE	DESCRIPTIF DU PROJET	COÛT DU PROJET		COFINANCEMENTS			ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER DE REALISATION
						FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	A SOLLICITER (préciser l'organisme financeur, et le taux d'intervention)	SOLLICITES (préciser l'organisme financeur, et le taux d'intervention)	OBTENUS (préciser l'organisme financeur, et le taux d'intervention)	(en cours de réflexion, marchés publics lancés, maîtrise d'œuvre en cours, etc.)	
	1.1. Soutenir le développement des activités pérennes	Aménagement de la phase 2 de la zone d'activités économiques des Fours à Chaux	ARUDY	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Après une première phase de 6 lots viabilisés, livrée en décembre 2020, la demande grandissante des entreprises a conduit la communauté de communes à lancer la deuxième phase de la zone. Entre 5 et 6 lots seront viabilisés dont les superficies varient entre 115à et 3170 m².		150 000 € HT	DETR			Maîtrise d'œuvre lancée, permis d'aménager envoyé à l'instruction	livraison du chantier pour décembre 2022
Aménagement global de la zone industrielle du Touya		ARUDY	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	4 entreprises sont actuellement présentes sur la zone. Après le transfert de la compétence "développement économique" en 2017, la communauté de communes a récupéré la gestion des zones d'activités économiques. Sur cette zone, le foncier appartient toujours à la commune. Il convient de procéder à l'acquisition des terrains pour prévoir un aménagement global et ainsi répondre aux demandes des entreprises		300 000 € HT (à affiner)	DETR			En cours de réflexion avec la commune d'Arudy	non défini	
Création d'un bâtiment relai pour une entreprise agroalimentaire		Arudy	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Dans le cadre d'un projet de reprise d'une entreprise agroalimentaire du territoire, la communauté de commune souhaite accompagner les repreneurs en portant l'investissement du bâtiment. Il s'agira d'un bâtiment relais, qui permettra aux repreneurs de diminuer le coût d'investissement immédiat et de maintenir l'activité et ses salariés sur le territoire		à définir	région FEADER DETR			en attente de la reprise effective de la société et du cahier des charges pour la bâtiment	non défini	
Centre de répit "Aidants-Aidés"		Laruns	Commune de Laruns	Reconversion de l'établissement thermal des Eaux-Chaudes en Centre de répit conjoint pour les aidants et leurs aidés (personnes âgées/handicapées). Cet établissement médicosocial d'une capacité 84 chambres sera ouvert toute l'année sans contrainte territoriale pour les personnes accueillies. Il proposera des séjours de prise en charge de l'aidé et d'activités/bien-être pour son proche aidant. Le projet est mené en collaboration avec la Commune des Eaux-Bonnes dans le cadre d'un projet global de territoire prévoyant le transfert des cures thermales des Eaux-Chaudes vers l'établissement des Eaux-Bonnes.		Coût travaux HT: 13 235 000 € Coût mobilier HT: 1 165 000 € Honoraires HT: 1 563 000 € TOTAL HT: 15 963 000 €	ETAT: FNADT ARS: Fonds d'intervention régional Région Conseil départemental Groupes protection sociale AGIRC-ARRCO			COPIL installé depuis 2020. Etude de faisabilité économique en cours. Attente des autorisations médico-sociales de la part de l'ARS et du CD64.	Ouverture début 2024	
Mise en place d'une recyclerie		Arudy	Association "Recyclerie Eco solidaire"	Association créée par un collectif d'habitants de la vallée d'Ossau. Récupération de mobilier et tout objet pouvant être réutilisé ou transformé. La recyclerie s'installera au sein du Pôle d'Activités Laprade.	coût d'aménagement du local à établir		Région divers AAP Etat			définition des besoins pour l'aménagement du local en cours	mars-22	
	1.2 Soutenir l'agropastoralisme et diversifier la production agricole	Stratégie de communication pastorale	Vallée d'Ossau	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	La hausse de la fréquentation touristique dans les zones de montagne et l'augmentation des pratiques de sport nature implique un partage des espaces sources de conflits. Il convient donc d'établir une stratégie de communication autour l'activité pastorale : valorisation de l'activité pastorale, information et sensibilisation aux bonnes pratiques.	En cours de définition		Etat Région Conseil départemental LEADER			rédaction d'un cahier des charges pour un accompagnement graphique en cours	printemps 2022
		Développement de l'espace naturel du Lac de Castet	Bielle	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	L'Espace Naturel du Lac de Castet connaît une augmentation de la fréquentation qui nécessite que le site évolue. Ainsi, la communauté de communes travaille avec le CAUE sur un programme d'aménagement du site qui permette le préserver la qualité paysagère, de garantir un accès sécurisé au site, de franchir le gavage pour un accès vers la commune de Castet, de diversifier les activités tout en diversifiant les flux.	Le diagnostic est en cours de réalisation, le budget ne pourra être établi qu'une fois que le programme d'aménagement sera défini		accompagnement CAUE			accompagnement du CAUE en cours	lancement de la consultation auprès d'un paysagiste-aménageur 3ème trimestre 2022

Orientation 1 : s'engager dans la transition économique

Aménagement des sites majeurs de Bious Artigues et du Col d'Aubisque	Laruns et Béost	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	L'augmentation de la fréquentation des sites majeurs de la vallée d'Ossau nécessite que des aménagements soient réalisés pour qualifier l'accueil des visiteurs.		Col d'Aubisque : 800 000 € (à affiner) Bious Artigues : en cours de définition	Etat région Département FEDER			en attente d'un retour de l'Etat sur les contraintes réglementaires	2022-2023
Réhabilitation du musée d'Ossau	Arudy	Commune de Arudy	Le Musée d'Ossau implanté en centre-bourg dans l'ancienne abbaye laïque d'Arudy est « musée de France ». Depuis 2014, la municipalité a lancé une démarche de réhabilitation et de rénovation du musée : étude architecturale du bâtiment inscrit aux MH, projet scientifique et culturel, campagnes de recensement informatisé des collections. Le programme muséographique du parcours permanent est en cours de réalisation en interne. Une fois finalisé (fin 2021), la prochaine étape sera de réaliser une étude de faisabilité économique et de programmation architecturale et scénographique. Cela permettra d'avoir des orientations précises sur le projet de rénovation et le futur musée ; et ainsi d'aborder les problématiques identifiées : l'accueil (accueil du public, accueil du jeune public espace boutique, accessibilité PMR...), les expositions (permanente, temporaire), les espaces de réserves, l'espace de consultation. Chaque scénario fera ressortir les coûts liés à l'investissement et au fonctionnement. Le projet de rénovation du Musée a pour objet de disposer à moyen-terme d'un équipement culturel majeur en plein centre d'Arudy qui bénéficiera à l'attractivité du centre d'Arudy.		60 000 €	DRAC 50%, soit 30000€			Programme muséographique du parcours permanent en cours	2022 : lancement de l'étude de faisabilité
Centre thermoludique	Laruns	Commune de Laruns	Création d'un complexe thermoludique innovant et performant d'une surface de 2 660 m <sup>2</sup> , en lieu et place de la piscine actuelle. Ce bâtiment vise l'exemplarité énergétique avec le raccordement à la chaudière bois communale voisine (alimentant déjà la piscine et l'Espace 2015) et la création d'un réseau permettant l'arrivée de l'eau à 32° provenant des sources des Eaux-Chaudes. Complémentarité avec le thermalisme dans la Vallée, à destination des vacanciers, des randonneurs/skieurs et des locaux. Des lignes de nage seront conservées afin de maintenir l'apprentissage de la nage pour les scolaires de la Vallée et la pratique de la natation sportive.		Estimation HT Investissement (hors terrains et VRD): 10,5 millions €	ETAT: FNADT Région CD64				
réhabilitation des grottes des Eaux-Chaudes et du sentier du Cezy	Laruns	Commune de Laruns	Projet global de valorisation de la grotte des Eaux-Chaudes et du sentier des fenêtres du Cézy. Le projet prévoit: Pour le sentier des fenêtres: Enlèvement des passerelles et garde-corps actuels et remplacement, pose de marches et lignes de vie, terrassement, correction de l'assiette du sentier, nettoyage, enlèvement de bois mort Pour la grotte: enlèvement des anciens aménagements et installation de nouveaux, garde-corps sur sentier de la grotte, correction assiette sentier + panneaux d'information, balisage, tables d'orientation, aménagements parkings		Études (étude de faisabilité, études environnementales, maîtrise d'œuvre): 76 608 € HT Travaux: 455 060 € HT TOTAL: 531 668 € HT	Plan gouvernemental "Avenir Montagnes" (volet restauration de sentiers): entre 50 et 80% du montant total des dépenses éligibles.	CD64: 30% dans le cadre de l'Appel à projets "Sports de nature"	CD64: 30% dans le cadre de l'Appel à projets "Sports de nature"	Etude de faisabilité réalisée. Lancement de la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre: été 2021	2022-2023

1.3 Soutenir l'agropastoralisme et diversifier la production agricole



améliorer les services à la popu	Préau phase 2	Izeste	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Extension de l'actuel centre d'art et de culture de la vallée d'Ossau qui abrite notamment l'école de musique de la vallée d'Ossau. Cette extension prévoit un espace de diffusion et de création artistique.		500 000 €	Etat Région CD64 DRAC			redaction du projet en cours		
	Construction de l'EHPAD	Louvie-Juzon	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	lits à Louvie-Juzon		7 618 127 e HT - 8 048 671 e TTC	CD64 15% CD CNSA + CRNA (région) 50%	CD 64 : 1 068 480 e CD CNSA : 1 060 000 e CRNA (région) : 22 401 e	CD 64 : 1 068 480 e CD CNSA : 1 060 000 e CRNA (région) : 22 401 e	permis déposé	lancement des travaux 2ème semestre 2022	
	Réhabilitation de l'actuelle maison de santé	Arudy	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Réhabilitation de la maison de santé actuelle pour en faire un pôle social qui accueillera les services du CIAS, du SIAD, de la SDEI, etc.		en cours de finalisation	Etat CD64 Autre ?			en cours de réflexion sur les services à accueillir au sein de ce nouveau pôle social	2022-2023	
	Lotissement communal "durable"	Laruns	Commune de Laruns	Création d'un lotissement communal au cœur du bourg de Laruns dans le but de favoriser l'accès à la propriété. Création, sur une emprise d'environ 7 400m <sup>2</sup> d'une dizaine de lots + parcelle cédée à un bailleur social pour création de logements locatifs sociaux. Le lotissement répondra à des exigences environnementales (matériaux, espaces verts...) et paysagères.		8000 e accompagnement du CAUE 450 000 e de travaux estimé à affiner par la maîtrise d'oeuvre	Banque des Territoires			Déjà réalisé: Acquisition du foncier + programmation Prochaine étape: lancement de la consultation pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre 1er semestre 2022	2022: choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre 2022: études et concertation 2023: permis d'aménager - travaux d'aménagement	
2.2. Diversifier l'offre d'habitat	Etude habitat à l'échelle valléenne	Vallée d'Ossau	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Dans le cadre du dispositif "Petite Ville de Demain" (PVD), il est apparu nécessaire de mener une étude en interne sur la politique habitat de la vallée d'Ossau : état des lieux et diagnostic, définition des enjeux et des besoins, définition d'un plan d'actions. Cette étude viendra compléter le travail qui sera réalisé par le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques sur le nouveau PDH	23 686,33 e correspond aux frais de personnel de la CC qui travailleront sur cette étude ainsi que la prestation auprès de l'AUDAP pour l'animation d'atelier auprès des élus		?		un premier atelier animé par l'AUDAP en eu lieu en fin d'année 2021 avec les élus des deux communes (Arudy et Laruns) et de la communauté de communes.	rendu de l'étude : dernier trimestre 2022		
2.3. Agir pour les mobilités performantes	Plan mobilité - Plan cyclable	Vallée d'Ossau	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Sur l'axe "plan mobilité", il est prévu de prolonger le transport à la demande de Laruns à Gan (prestation de services). Sur l'axe "Plan cyclable" des aménagements sont prévus pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire.	Plan mobilité : 166 000 € HT Plan cyclable - phase 1 : 33 480 € HT Plan cyclable - phase 2 : 6132 € HT	Plan cyclable - phase 1 : 172 150 € HT Plan cyclable - phase 2 : 361 200 € HT		Etat (AMI mobilité du plan avenir montagne) ADEME	dossiers de candidatures retenus, en attente du détail des dépenses éligibles et du montant de la subvention détail des aménagement en cours	2022		
Orientation 3 : Intensifier la transition énergétique et écologique	3.1. Assurer la qualité et l'efficacité des services publics environnementaux	Plateforme de broyage des déchets verts	Louvie-Juzon	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Enfouissement des déchets non valorisables, et réemploi dans les VRD pour les matériaux valorisables	110 000 € HT	CD64 25% DETR 25%				2022	
	3.3. Trouver un équilibre entre la valorisation touristique et la	Aménagement des sites majeurs de Bious Artigues et du Col d'Aubisque Stratégie de communication pastorale										
						VOIR 1.3						
						VOIR 1.2						

ANNEXE 2

**INDICATEURS DE SUIVIS**

*Tableau à remplir après la première année de contrat*

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Nombre prévisionnel d'actions prévues sur l'année N-1</b>	<b>Indicateurs 1 = nombre d'actions réellement mises en œuvre</b>	<b>Indicateurs 2 = Montant financier Prévisionnel</b>	<b>Montant financier réellement engagé</b>	<b>Contributions des opérations mises en œuvre à la réalisation des objectifs du CRTE</b>
1. S'engager dans la transition économique	1.1 Soutenir le développement des activités pérennes					
	1.2 Soutenir l'agropastoralisme et diversifier la production agricole					
	1.3 Valoriser le patrimoine matériel, culturel et naturel pour diversifier les offres touristiques					
2. Conjurer l'érosion démographique par une offre d'habitat permanent et de services performants	2.1 Améliorer les services à la population					
	2.2 Diversifier l'offre d'habitat					
	2.3 Agir pour les mobilités performantes					

3. Intensifier la transition énergétique et écologique	3.1 Assurer la qualité et l'efficacité des services publics environnementaux					
	3.2 Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements publics					
	3.3 Trouver un équilibre entre la valorisation touristique et la préservation des milieux naturels					